

MOUSSY et vous

Lettre d'information

Un œil sur les finances - /€

LE MOT DU MAIRE

Depuis maintenant 10 ans, les dotations que verse l'Etat aux communes s'amenuisent d'année en année. La dotation générale de fonctionnement (DGF) a diminué de 45 % depuis 2010. Le montant des recettes de fonctionnement est fluctuant d'une année sur l'autre. Même si nos dépenses sont maîtrisées, il est compliqué de dégager un excédent en fin d'exercice. La conséquence est importante : les investissements sont directement impactés puisque ce sont précisément ces économies du budget de fonctionnement réalisés sur chaque exercice qui les permettent. Il devient donc nécessaire d'alléger les dépenses de ce budget. Des mesures ont été prises dans ce sens (voir pages intérieures). Mais celles-ci une fois réalisées, nous ne pourrions pas descendre au-dessous d'un seuil plancher. La commune doit supporter de plus en plus de charges de fonctionnement. La conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'entretien des bouches à incendie sont 2 exemples de dépenses nouvelles.

Ces économies seront insuffisantes si nous nous positionnons dans la vision historique d'un village : le respect de la liberté et la conservation, le respect de son entité par la proximité immédiate de l'élu local en prise directe avec ses administrés, deux notions indispensables pour définir le profil de notre commune dans l'avenir.

Pour atteindre cet objectif, les recettes existantes doivent donc être consolidées tandis que d'autres sont à trouver. En 2014, la municipalité a investi dans la réalisation d'un nouveau logement locatif en transformant l'annexe de la mairie. L'emprunt est désormais soldé et le montant des loyers permet d'alimenter le budget de fonctionnement.

Ces recettes diminuent malgré tout. Le produit fiscal de l'année 2017 a baissé par rapport à celui de 2016. La dotation générale de fonctionnement (DGF) qui devait rester identique cette année, a subi une nouvelle baisse. En voici les raisons :

- La commune perd des habitants et de nouveaux foyers sont exonérés, contribuant de ce fait à la diminution de l'assiette fiscale. (A noter l'importance du rôle que peut jouer le PLU pour permettre au village d'accroître sa population).
- La commune subit un écrêtement de son produit fiscal car l'imposition est faible comme l'affirment les services de la préfecture. Le potentiel fiscal s'élève à 641,51 € par habitant alors que la moyenne de la strate (communes de même nombre d'habitants) est de 517,25 €.

Ces deux éléments sont utilisés dans le calcul du montant des dotations attribuées par la Direction Générale des finances publiques. Actuellement, l'effort fiscal du contribuable se reporte sur les autres collectivités au détriment de la nôtre en raison des taux peu élevés.

Dans ces conditions, au-delà des économies mises en place, le moyen d'arrêter ces baisses, (en supposant que d'autres ne viendraient s'y ajouter), et pour ne pas suivre la vision à court terme soutenue par l'incitation financière de l'Etat à fusionner avec une autre commune, est d'augmenter nos taux d'imposition.

Sur ma proposition le conseil municipal les a votés le 6 avril dernier.



DANS CE NUMÉRO

Les taux des 3 taxes	2
Le produit fiscal	3
Budget 2018	4
Brèves	4





LES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Les taux des taxes locales de notre commune sont parmi les plus bas comparativement à ceux des communes de la communauté de communes Vexin centre - CCVC.

L'augmentation réalisée ne change rien à ce classement par rapport aux taux de 2017 (voir tableau ci-joint).

Même si celle-ci pourrait paraître conséquente, les taux restent en-deçà de leurs homologues des communes de la même strate et les plus bas pour les taxes d'habitation et foncière non-bâti comparativement aux autres municipalités de la CCVC. En effet, si la commune devait un jour fusionner avec

une autre, les taux seraient mécaniquement augmentés à un rythme et avec une pression beaucoup plus soutenue que la hausse de cette année et sans apporter plus de services aux moussyacois.

L'impôt local versé par les contribuables revient ainsi un peu plus à sa juste valeur pour la commune.

Dans cet état d'esprit et dans le but de garder la maîtrise du fonctionnement et de l'investissement du budget communal, le conseil municipal, réuni le 6 avril dernier, a voté une augmentation du produit fiscal de 14 %.

« Au-delà des économies mises en place, le moyen d'arrêter ces baisses, (en supposant que d'autres ne viendraient s'y ajouter), et pour ne pas suivre la vision à court terme soutenue par l'incitation financière de l'Etat à fusionner avec une autre commune, est d'augmenter nos taux d'imposition... »

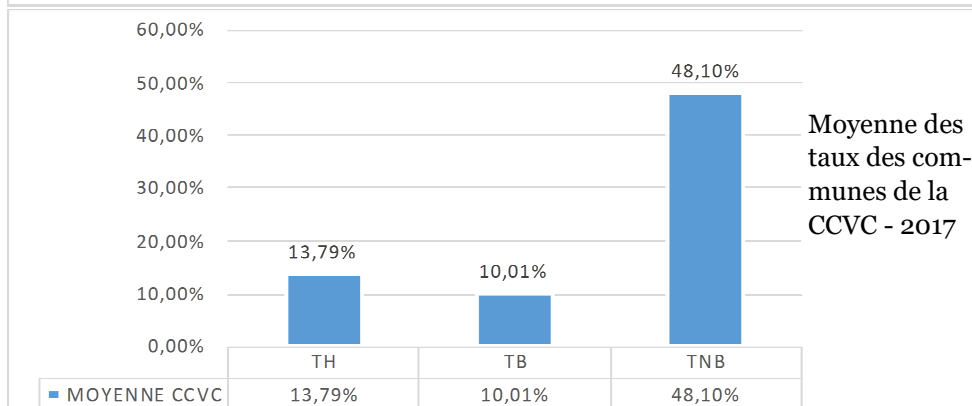
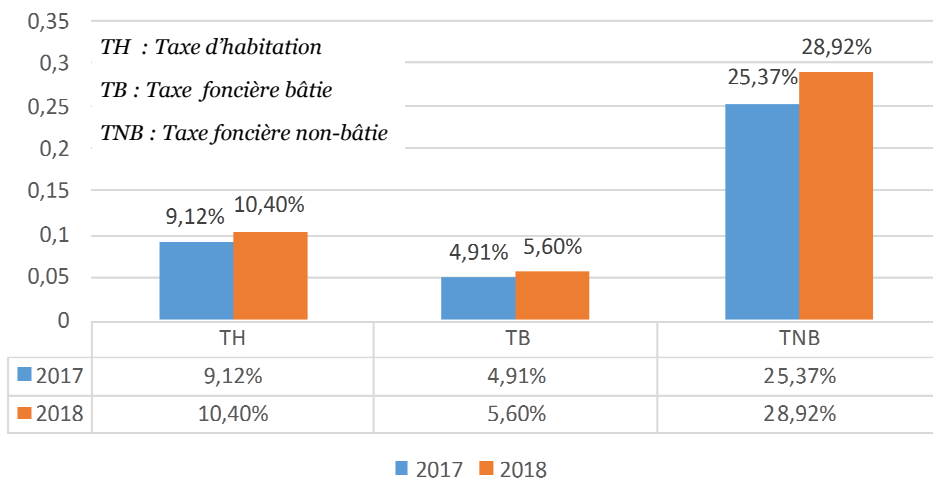
DES ÉCONOMIES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Des mesures ont été prises pour diminuer nos charges de fonctionnement. En janvier, la mairie a résilié le contrat de maintenance du photocopieur-imprimante. Une autre plus conséquente en terme d'économie vient d'être mise à exécution. Il s'agit de la mutualisation du temps de travail de notre employé communal. En effet, la mairie vient de signer avec celle de Boissy l'Aillierie une convention de mise à disposition de notre agent communal à raison de 2 jours hebdomadaires, les mardi et mercredi.

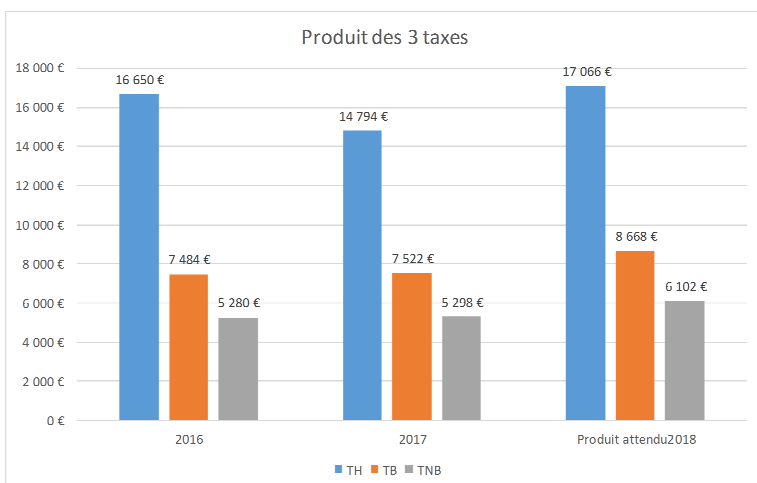
Enfin, la mesure concernant l'extinction de l'éclairage public dont l'expérimentation court jusqu'au 31 mai vient compléter les deux premières mesures.

EVOLUTION DES TAUX DES TAXES LOCALES

Taux des 3 taxes - Moussy



LE PRODUIT FISCAL



En 2017, le produit fiscal était de 27 614€, le montant du FNGIR et FPIC s'élevant à 16 608€.

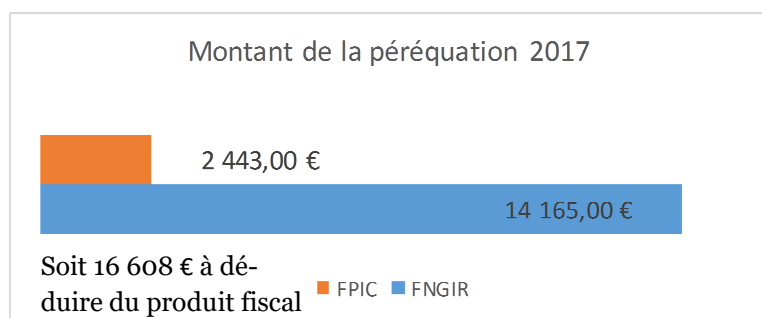
Au final, le produit fiscal net s'élevait à **11 006 €**.

Cette année, le produit attendu est de 31 834 €, auquel il convient de retirer le montant de la péréquation estimé à 16 600 € soit un produit fiscal net de 15 234 €.

QU'EST-CE QUE LE FNGIR ET LE FPIC ?

Ce sont des prélèvements fiscaux obligatoires. Le FNGIR et le FPIC sont à retirer du produit fiscal des 3 taxes.

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales - FPIC : consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont celle de Moussy pour la reverser à des intercommunalités et communes « moins favorisées ».
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - FNGIR : consiste à assurer à chaque commune la compensation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.



COMMUNES	TH	TB	TNB
ABLEIGES	12,38%	7,13%	28,91%
AVERNES	14,46%	8,59%	37,01%
LE BELLAY EN VEXIN	14,48%	12,45%	42,94%
BERVILLE	15,11%	13,80%	49,54%
BOISSY L' AILLERIE	11,52%	8,33%	42,63%
BREANCON	12,13%	7,96%	44,78%
BRIGNANCOURT	13,18%	10,85%	128,81%
CHARS	14,87%	14,63%	49,64%
CLERY EN VEXIN	12,04%	9,46%	44,70%
COMMENY	12,22%	6,51%	29,62%
CONDECOURT	12,29%	7,38%	35,05%
CORMEILLES EN VEXIN	15,63%	12,74%	51,57%
COURCELLES/VIOSNE	14,48%	13,79%	39,64%
FREMAINVILLE	14,95%	9,49%	54,39%
FREMECOURT	16,61%	10,99%	73,75%
GADANCOURT*	11,27%	4,29%	19,69%
GOUZANGREZ	14,15%	10,33%	46,90%
GRISY LES PLATRES	15,79%	13,65%	62,29%
GUIRY EN VEXIN	10,90%	3,00%	37,14%
HARAVILLIERS	15,62%	14,71%	54,61%
LE HEAULME	13,07%	7,38%	39,43%
LONGUESSE	15,63%	12,45%	41,48%
MARINES	19,56%	16,65%	49,51%
MONTGEROULT	15,23%	11,64%	38,72%
MOUSSY - Taux 2017	9,12%	4,91%	25,37%
MOUSSY - Taux 2018	10,40%	5,60%	28,92%
NEUILLY EN VEXIN	11,60%	4,84%	119,41%
NUCOURT	15,18%	7,68%	37,30%
LE PERCHAY	12,05%	13,27%	49,71%
SAGY	12,78%	10,27%	40,40%
SANTEUIL	16,62%	16,19%	68,26%
SERAINCOURT	13,97%	7,56%	57,38%
THEMERICOURT	11,90%	6,12%	34,75%
THEUVILLE	14,26%	12,09%	49,02%
US	14,43%	11,20%	34,79%
VIGNY	13,07%	7,91%	24,52%
MOYENNE CCVC	13,79%	10,01%	48,10%

Tableau des taux des 3 taxes 2017 des communes de la CCVC

* La commune de Gadancourt a été rattachée à celle d'Avernes pour devenir une commune nouvelle le 1er janvier 2018.

BUDGET 2018

TRANSFERT DE LA CFE

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) a été transférée à la CCVC le 1er janvier 2018.

En effet, la communauté de communes a opté pour une fiscalité professionnelle unique (FPU).

De ce fait, la commune ne la perçoit plus directement mais une compensation égale au taux de 2017 lui sera reversée.

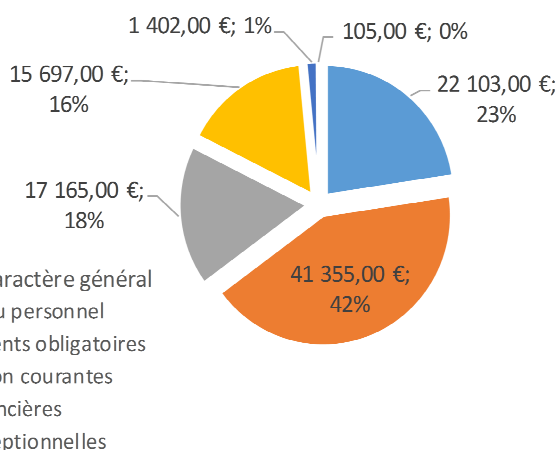
LES INVESTISSEMENTS

Les investissements concernent la fin des 3 opérations du contrat rural ainsi qu'à celle du PLU. La cloche de l'église ne sera pas réparée cette année. Un devis de réparation a été remis à la mairie. Celui-ci s'élève à 9 201,07 € TTC.

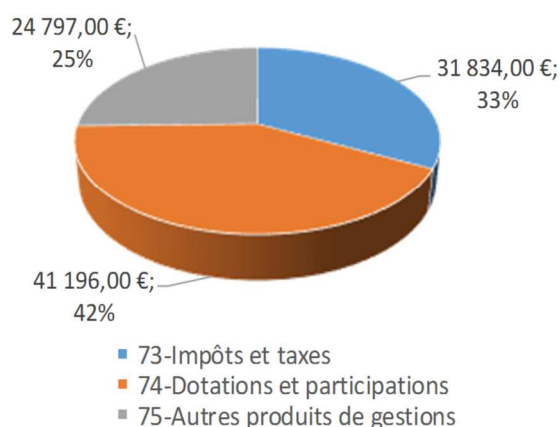
Opérations	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Montant subv. Attendues (2017-2018)
Ateliers communaux (80 % de subv.) - Fin	6 964,68 €	1 392,94 €	8 357,62 €	12 400,00 €
Maison de village & restructuration de la mairie (80 % de subv.) - Fin	12 408,41 €	9 696,88 €	14 890,36 €	50 363,00 €
Restructuration de la mairie	48 484,41 €	9 696,88 €	58 181,29 €	36 363,31 €
PLU (50 % de subv.) - Fin	2 250,00 €	450,00 €	2 700,00 €	3 295,87 €
TOTAUX	70 107,72 €	14 021,54 €	84 129,26 €	102 422,18 €

LE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement



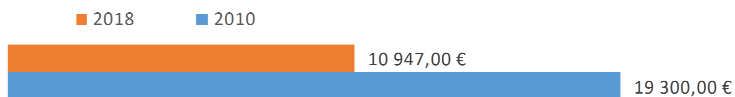
Recettes de fonctionnement



Excédent de fonctionnement 87 783,53 €

Total budget fonctionnement	185 610,53 €
Total budget investissement	237 604,93 €

Baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement



Commune de MOUSSY
1 place du Prieuré

01 30 27 20 14
mairie@moussy.fr
www.moussy.fr

QUELQUES BRÈVES



Collecte des objets encombrants

La collecte des objets encombrants est prévue le :

• **Vendredi 4 mai 2018**

A sortir la veille du jour de ramassage.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) ne seront pas ramassés.



Nuisances

Horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc)

Jours ouvrables

- 08 h 30 – 12 h 00
- 14 h 30 – 19 h 30

Samedi

- 09 h 00 – 12 h 00
- 15 h 00 – 19 h 00

Dimanche et jours fériés

- 10 h 00 – 12 h 00
- 16 h 00 – 19 h 00
(uniquement les travaux de jardinage)